

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2018

Date de convocation : 15/05/2018

Présents : MM. PANNAUD, FOURRÉ, Mme GRELET, M. GRAVELLE, Mme FALLOURD, M. GIRARD, Mmes ALIGANT, MONTALESCOT, M. RICHON, Mme FOURNALES, MM. WATTEBLED, PISSIER, Mme GAUDIN, M. NAUD, Mme QUÉRÉ-JELINEAU, MM. DUVAL, JOUHANNET.

Excusés ayant donné pouvoir : MM. HANNIER, CANUS.

Excusés : Mme LAFAYE, M. TARDY

Absent : M. NORMAND

Secrétaire de séance : M. PISSIER

Approbation du Procès-verbal de la séance du 16 Avril 2018

M. DUVAL fait remarquer des erreurs :

- Dans le tableau de présentation du budget principal – Dépenses – dans la 3^{ème} colonne il convient de remplacer 2017 par 2018.
- Dans le tableau « Investissement » à la ligne « 1641 – Remboursement emprunts », dans la colonne « Total » il convient 275 10.00 par 275 000.00.

Le Conseil Municipal, après avoir pris note de ces corrections, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 avril 2018.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL - REPARATIONS D'URGENCE DE LA VOIRIE

M. PANNAUD informe les conseillers que par courrier en date du 3 Avril dernier, Monsieur le Président du Conseil Départemental a indiqué que le reliquat 2017 du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations sera réparti entre les communes ayant effectué des travaux d'urgence sur la voirie communale. La dépense subventionnable par opération est plafonnée à 50 000 € HT.

Il est proposé de réaliser ces travaux d'urgence sur les chemins les plus endommagés parmi ceux retenus lors de la préparation du budget par la Commission Voirie.

Chemin de la Broussardière,

Chemin de Terre Neuve

Chemin de la Barette

Impasse Machefert

Chemin Boisson

Le devis établi par l'entreprise COLAS s'élève à 78 777.24 € HT, soit 94 532.69 € TTC, Il est proposé de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle, pour le financement de ces travaux.

M. RICHON demande si ces travaux pourront être entrepris avant la notification d'attribution de l'aide.

M. PANNAUD indique que dans le cas présent, les travaux peuvent être exécutés sans délai.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le devis présenté par l'Entreprise COLAS ;
- décide de solliciter une aide exceptionnelle auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RECRUTEMENT DE SURVEILLANT DE BAINADE

M. PANNAUD indique que le site de la baignade va être remis en état début Juin avec un apport de sable et l'installation de la cabane du surveillant.

Il rappelle que le nettoyage de la Charente est prévu le 23 Juin avec les pêcheurs et les plongeurs. Il y aura aussi une intervention au droit du bac de Dompierre.

Comme les années précédentes, Chaniers et Port d'Envaux ont décidé de mutualiser les frais de fonctionnement de leur baignade en partageant le temps de travail du surveillant de baignade.

Il convient donc de créer un emploi saisonnier de maître-nageur sauveteur (titulaire du B.N.S.S.A), à temps non complet, à raison de 17.5 heures par semaine pendant les mois de Juillet et Août sur la base de la rémunération d'un opérateur territorial des Activités Physiques et Sportives (APS) qualifié - Echelon 10 de l'Echelle C2 – Indice Brut 459.

En raison de l'indisponibilité du surveillant de baignade de l'an passé, le 1^{er} Juillet et du 15 au 31 juillet, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un 2^{ème} agent pour assurer la surveillance aux dates précitées.

En accord avec la Mairie de Port d'Envaux, cet agent sera rémunéré à raison de 17, 5 h/semaine sur la base de la rémunération d'un opérateur territorial des activités physiques et sportives Echelon 1 de l'Echelle C1 – indice Brut 347.

Les jours et heures d'ouverture de la baignade restent inchangés soit :

En juillet : Mercredi et Vendredi de 13h30 à 19h

Dimanche de 13h à 19h30

En Août : Mardi et Jeudi de 13h30 à 19h

Samedi de 13h à 19 h 30

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer les contrats de travail saisonnier à intervenir

M. PANNAUD indique qu'un appel aux volontaires paraîtra dans le prochain bulletin afin de participer au nettoyage des bords de la Charente.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS)

M. PANNAUD demande à Mme FALLOURD de bien vouloir présenter la répartition des subventions allouées aux associations dont l'enveloppe globale a été prévue au Budget 2018 (Article 6574).

Mme MONTALESCOT, M. GIRARD et M. WATTEBLED, en tant que membres du bureau d'associations concernées, déclarent ne participer ni au débat ni au vote.

Mme FALLOURD indique que les subventions ont été reconduites selon les mêmes critères que l'an passé. Quelques modifications ont été apportées : suppression de la subvention pour le tennis de table qui n'a plus d'adhérent chagnolais et pour l'APE RONSARD qui est en sommeil.

	PROPOSITIONS 2018	OBSERVATIONS
ASSOCIATIONS assurant l'encadrement d'enfants		
AS Foot	2130	(dont 130€ forfait téléphone alarme et 1445 € dédommagement entretien terrain)
Judo Club Chagnolais	555	
Atelier 10	555	(+ 150 € versés pour exposition)
Amicale Boules Chagnolaises	555	
Teck 17	555	
Sous-total	4350	
ASSOCIATIONS Sportives		
Chaniers Aventure VTT	170	
Club Gymnastique Volontaire	170	
Association QI Gong et Bien-Etre à Chaniers	170	
Club de jeu de Simulation Saintongeais	170	
ACCA	170	
Tennis Club de Chaniers	0	Association en sommeil
Sous-total	850	
ASSOCIATIONS d'intérêt local		
APE Ronsard	0	Association en sommeil
Colibri	110	
Mélody	170	Association non chagnolaise mais avec enfants de Chaniers
Comité d'Animation de Chaniers	500	

Batterie-Fanfare « L'espoir Chagnolais »	0	Association en sommeil
ADAPAEF	170	
Coup de Pouce	2 100	
Amicale Franco Portugaise des 2 rives	170	
Cercle des Amateurs de Curiosités ¹⁷	170	
Les Sans Un Comédien	170	
Sous-total	3 560	
ASSOCIATIONS Chagnolaises dont l'intérêt n'est pas local		
Etoile clown	170	
Les amis de l'association Familia Bandistica de Neira	30	
Sous-total	200	
ASSOCIATIONS non Chagnolaises d'intérêt national		
Ligue contre le Cancer	30	
Paralysés de France	30	
Prévention routière	30	
Don du sang	30	
Anciens Combattants	30	
Sous-total	150	
ASSOCIATIONS non Chagnolaises qui œuvrent à Chaniers avec mise à disposition des locaux communaux		
ASPIC Penchack Silat	0	
Danse country Barail Ranch	0	
Joue la rue	0	
FNACA	0	
Un Geste pour soi – Taïchi chuan	0	
Tennis de Table « Petite Raquette »	0	Pas d'adhérent de Chaniers
TOTAL	9 110	

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, décide d'attribuer les subventions aux associations qui lui ont été présentées.

QUESTIONS DIVERSES

Balade ambulatoire

M. PANNAUD rappelle que dans le cadre de l'étude réalisée sur la revitalisation du centre bourg par Sarah GIRAUD de la CDA et Juliette MATTEI, une balade ambulatoire est organisée le 29 Mai prochain à travers le bourg pour recueillir le plus grand nombre d'avis.

Rendez-vous est donné à 9h devant la mairie.

Dispositif de publicité et de pré enseignes hors agglomération.

M. PANNAUD indique que par circulaire du 18 mai dernier la Préfecture a rappelé la réglementation en matière de dispositifs de publicité et de pré enseignes hors agglomération.

Ainsi, hors agglomération, la publicité et les pré enseignes sont interdites.

Néanmoins, par dérogation, certaines activités peuvent être signalées de manière harmonisée par des pré enseignes.

M. PANNAUD rappelle que les entreprises qui avaient installé des dispositifs publicitaires le long de la RN 141 et le long de la RD 24 hors agglomération ont été mises en demeure de les déposer ou de les modifier.

Pour les entreprises ne pouvant pas profiter du système dérogatoire, il est possible de mettre en place une signalisation d'information locale (type pancarte directionnelle).

Il souhaite connaître les entreprises désireuses d'entrer dans ce dispositif afin de pouvoir conventionner avec la DIRA ou le Département. Un article paraîtra dans le bulletin à cet effet.

M. RICHON demande si cela concerne aussi les pancartes posées chez les particuliers. Mme FOURNALES indique que cela concerne tout ce qui est pollution visuelle.

Mme QUERE-JELINEAU attire l'attention des pancartes situées sur le territoire de Chaniers alors qu'elles concernent des entreprises hors commune.

M. NAUD indique que de nombreuses personnes emprunte par erreur le chemin du Cluzeau car elles sont trompées par leur GPS qui leur indique la direction d'Angoulême

RCEA (Route Centre Europe Atlantique)

M. PANNAUD rappelle qu'officiellement on n'a pas d'information sur le devenir de la RCEA.

Le courrier du 2 août 2017 cosignés par les maires n'a toujours pas reçu de réponse.

Une rencontre est prévue avec Mme le Sous-Préfet au cours de laquelle M. PANNAUD souhaite, entre autres, aborder cette question.

Il souligne que depuis l'étude de dangerosité réalisée sur le carrefour du Maine-Allain, outre le passage en agglomération du Village, une limitation de vitesse à 70 km/h a été installée le long de la RN 141 à partir de Saintes. Cependant les panneaux de limitation de vitesse à 50 km/h ont été supprimés depuis la pose de panneaux d'agglomération.

La vitesse semble avoir légèrement augmenté malgré l'obligation du code de la route de limiter la vitesse à 50 km/h dans la traversée d'agglomération.

Le radar pédagogique prévu au budget va être installé à l'entrée du Maine-Allain dans le sens Saintes-Cognac.

Il indique que le 27 avril dernier, un accident est survenu en fin d'après-midi ; un poids lourd a percuté des véhicules de parents qui tournaient pour aller chercher leurs enfants vers l'école. Mme le Sous-Préfet sera interrogée sur les problèmes d'aménagement des carrefours de la RN 141 et particulièrement celui du Maine-Allain.

M. RICHON fait remarquer que les radars du Port Hublé ont tous les deux étaient peints.

Bac

Mme QUERE-JELINEAU demande ce qu'il en est du fonctionnement du bac.

M. GIRARD indique qu'il a ouvert le 2 Mai mais qu'il est tombé en panne de démarreur la semaine passée pendant 3 jours.

Il convient de noter que la fermeture de Saint Sever n'a pas occasionné de recrudescence de passages.

M. PANNAUD fait remarquer que les horaires d'ouverture du bac ne sont pas adaptés aux heures d'embauche et la question est de savoir s'il ne faudra pas une ouverture plus ample surtout si le le Département souhaite privilégier la flow velo.

Panneaux d'affichage

Mme QUERE-JELINEAU signale que les panneaux d'affichage de Nancrevant et Chez Ferret ont été tagués. Elle demande si ces panneaux compte tenu de l'endroit où ils sont installés sont utiles.

Fêtes et cérémonie :

Feu d'artifice du 15 Juillet : M. DUVAL signale qu'il y aura le match de finale de la Coupe du Monde.

Le point sur le programme voirie

M. GRAVELLE indique que par rapport aux crédits prévus au budget, des travaux supplémentaires seront réalisés : Chemin et Impasse du Portail – Chemin de la Chaudière – Chemin de la Chaumière - Chez Guesdin - Aménagement du terrain SNCF Chez Fazilleau - Impasse Varrat.

Commission CDA Régie Ordures ménagères

Mme QUERE-JELINEAU indique qu'elle a participé à la réunion de la Commission.

Au 1^{er} Juillet tous les Points d'Apport Volontaire (Verre et papier) seront installés mais il n'y aura pas de plate-forme béton. Le choix a été de surseoir à ces aménagements afin de faire le point sur le fonctionnement de chaque site retenu. L'ensemble des communes ont demandé l'intervention de la brigade de nettoyage sur ces PAV.

M. GRAVELLE précise que deux propriétaires ont refusé l'installation de PAV SUR LEURS PARCELLES.

Mme QUERE-JELINEAU indique qu'il n'y aura plus de collecte en porte à porte pour les professionnels. Elle précise que la CDA entame aussi une réflexion sur les déchetteries.

M. DUVAL souligne les réclamations présentées sur l'aspect financier du service.

M. PANNAUD fait remarquer que quelque soit le service, le prix augmente : personnel, carburant, tri, camions... Le fait d'augmenter les filières de tri augmente le coût du service. Autrefois, avec un camion, on ramassait tous les déchets.

Mme QUERE-JELINEAU souligne que l'on est passé au 1er juillet aux Points d'Apport Volontaire, au 1er janvier à la collecte C05, et le ramassage des PAV est de surcroît sous-traité. Malgré cela, le budget gazole est en augmentation.

M. FOURRÉ indique que lors de la précédente réunion de la commission CDA, il y a eu un débat sur la diminution du kilométrage parcouru et l'augmentation des frais de carburants.

Il a demandé quelle était la part de SAINTES, Ville Centre, par rapport à celle des communes et il n'a pas obtenu de réponse.

M. DUVAL s'inquiète du problème de la limitation des collectes à 18 levées alors que l'on arrive en période de forte chaleur.

Mme QUERE-JELINEAU indique qu'au niveau de la CDA, des courriers identiques de réclamations émanent de l'ensemble des communes.

La séance est levée à 21 h 50

Le Secrétaire de Séance,

Gérard PISSIER